



Rencontre scientifique

du réseau des parcs nationaux de France

23 et 24 novembre 2015

15 mai 2016

Synthèse des temps d'échange

Parcs nationaux de France et les dix parcs nationaux français ont organisé les 23 et 24 novembre 2015 à Montpellier (Agropolis International) une rencontre scientifique intitulée « Les parcs nationaux français, des espaces protégés pour interroger, accueillir et accompagner la recherche ».

De nombreux scientifiques des parcs nationaux et de structures partenaires y ont présenté leurs travaux menés sur les « sites de référence pour la recherche » des parcs nationaux et décrit leurs modalités d'articulation.

Chacune des deux demi-journées s'est conclue par un temps d'échange d'une heure :

- le premier a permis d'approfondir la notion de « site de référence pour la recherche » dans un parc national : critères de définition, sémantique utilisée, limites du concept, etc.
- la table ronde, qui réunissait des représentants de l'ONEMA, de l'ONCFS, de RNF, du MNHN et du MEDDE, a permis de contribuer à divers débats scientifiques actuels et d'apporter certains éléments de réponse à la question : que peuvent apporter les parcs nationaux à la future Agence française pour la Biodiversité (AFB), et que peuvent-ils en attendre, concernant le développement du lien entre espaces protégés et acteurs de la recherche?

L'intégralité des temps d'échange peuvent être visionnés sur [le compte YouTube de Parcs nationaux de France](https://www.youtube.com/channel/UCJhBlhfs_Lqp0IJGkAQftiA) (https://www.youtube.com/channel/UCJhBlhfs_Lqp0IJGkAQftiA)

Cette note en résume les principaux temps forts.



© Marie Thomas, PNF

1) Des liens forts entre parcs nationaux et chercheurs

Ces deux demi-journées ont été l'occasion de rappeler la capacité croissante des parcs nationaux à travailler entre eux, mais aussi dans le cadre de réseaux plus larges avec de nombreux partenaires scientifiques. Les parcs nationaux s'impliquent en effet depuis de nombreuses années dans des projets de recherche innovants et d'intérêt général, dont ils sont parfois à l'initiative, et ils contribuent à la formulation des questions de recherche, notamment par l'expression d'attentes particulières. La stratégie scientifique 2015-2025 du réseau des parcs nationaux a récemment réaffirmé l'engagement des parcs nationaux dans la recherche scientifique environnementale française.

Un lien fort et fonctionnel existe entre communautés de chercheurs et le réseau des parcs nationaux, aux bénéfices mutuels des deux mondes.

- Si les actions de connaissance d'un parc national visent prioritairement à répondre aux besoins de gestion (conservatoire, pastorale, etc.) de son territoire, elles inspirent et appuient souvent la recherche scientifique. La recherche donne aux gestionnaires des clés d'interprétation permettant d'orienter les choix de gestion à mener. En s'inscrivant dans des réseaux de recherche, les parcs nationaux ont l'opportunité de traiter de nombreux sujets, qu'ils ne pourraient aborder seuls. Les chercheurs leur apportent aussi des stratégies d'échantillonnage fiables et scientifiquement valides et contribuent au traitement des données et à leur interprétation.
- Les parcs nationaux constituent des terrains de prospection et d'expérimentation exceptionnels, en métropole et en outre-mer, pour les équipes de recherche. La vingtaine de sujets présentés durant la rencontre montre l'étendue des thèmes qui peuvent y être traités. La recherche fondamentale y est également présente : l'inventaire généralisé de la biodiversité dans le Parc national du Mercantour a montré la capacité de l'établissement à capitaliser la connaissance sur son territoire.

Perspective AFB :

Dans le cadre de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), un groupe de travail rassemblant une vingtaine de membres conduit actuellement une étude sur les liens qui existent entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels protégés, dans l'objectif de les renforcer. Cette initiative, impulsée par PNF et Réserves naturelles de France (RNF), et animée par la FRB, est soutenue par le MEDDE et contribue à la préfiguration de l'AFB.

De nombreux participants ont souligné leur attente concernant l'AFB de consolider et pérenniser les liens entre communautés de chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels protégés. Ils souhaitent également que la recherche appliquée en écologie soit mieux reconnue.

2) Les sites de référence des parcs nationaux, lieux de collaborations exemplaires avec la recherche

La stratégie scientifique des parcs nationaux définit les sites de référence de leurs territoires, comme « *des sites consacrés à des recherches scientifiques de longue durée, ayant vocation à accueillir des études de différentes disciplines et à favoriser des collaborations interdisciplinaires avec et entre équipes de recherche. Les sites de référence permettent de suivre une diversité d'écosystèmes et d'usages et couvrent un gradient d'anthropisation important. Des sites similaires, mais dont les modes de gestion ou les usages présents diffèrent, peuvent ainsi faire l'objet de comparaisons.* ». Plus de 70 réseaux de sites de référence, chacun sur une ou plusieurs thématiques, existent actuellement dans les parcs nationaux.

Les participants ont conforté les critères de définition actuellement utilisés :

- les sites de référence font l'objet de forts investissements (financiers, matériels, humains) de la part du parc national,
- ils sont des sites de convergence de différentes disciplines et/ou catalyseurs d'actions interdisciplinaires,
- la démarche comparative est fondamentale, c'est pourquoi la grande majorité de ces sites sont constitués en réseau : elle permet de comparer des trajectoires naturelles, sociétales et climatiques entre sites où s'appliquent les mêmes méthodologies.

*« La réserve intégrale du Lauvitel dans le Parc national des Écrins devient site de référence à partir du moment où elle peut être comparée à une vallée voisine avec des modes de gestion différents et que l'on peut suivre en parallèle les trajectoires dans les différents systèmes. »
Philippe Choler*

Recommandations et limites :

La sémantique utilisée - site de référence – a fait débat au sein de l'assemblée.

Pour certains, l'expression « de référence » introduit une confusion avec le concept d'état de référence, qui est totalement différent de la définition donnée ici. Par « site de référence », il ne s'agit en aucun cas de considérer l'état du/des écosystèmes du site considéré comme un état de référence que tout autre site similaire devrait atteindre.

Il a été rappelé que c'est la démarche scientifique menée qui est qualifiée « de référence ». Sur ces sites, les parcs nationaux souhaitent que les démarches entreprises soient considérées comme exemplaires en termes de collaboration avec la recherche.

Un exemple concret a été donné : si le Parc national des Calanques considère la cuvette de Cortiou comme un site de référence en devenir, ce n'est pas par rapport à l'état du site qui fait face à une forte anthropisation et dont les écosystèmes sont dégradés. Il y a sur ce site une forte volonté de bâtir un projet de recherche visant à définir une méthodologie de quantification de l'impact de l'urbanisation sur les écosystèmes qui ferait office... de référence !

Pour éviter toute confusion, certains lui préféreraient l'utilisation de « site-atelier » (proche des « zones-ateliers » du CNRS).

Certains participants souhaiteraient que la définition de « sites de référence » (cf. page précédente) soit élargie :

- La définition actuelle considère qu'un site de référence doit comporter des jeux de données de longue durée. Or les données récoltées sur du court terme ont souvent aussi un intérêt pour l'étude d'une problématique sur le long terme, et il ne faut pas réduire les sites de référence à la disponibilité de données issues de méthodologies appliquées depuis plusieurs décennies.
Les critères utilisés sont aussi parfois trop restrictifs pour des problématiques liées aux SHS. Un des exemples donnés est celui de la démarche-pilote (à durée déterminée) menée sur la gouvernance locale du bassin du Maroni dans le Parc amazonien de Guyane, qui a vocation à être étendue sur d'autres territoires. Ne peut-on pas considérer qu'il s'agit d'un site de référence sur les questions de gouvernance? S'agit-il davantage d'un « site d'expérimentation » ?
- Faut-il introduire dans la définition l'importance de disposer sur chaque site d'un historique ? Il a en effet été rappelé que la valeur d'un jeu de données dépend beaucoup de la connaissance disponible sur le site (archives, observations anciennes, etc.). Il serait important de documenter les sites de référence dès la mise en place des suivis pour pouvoir interpréter de manière pertinente ce qui y est observé sous l'influence du contexte territorial.

Le conseil scientifique de PNF est appelé à clarifier la sémantique de site de référence et à donner encore davantage de relief à sa définition pour son appropriation par l'AFB.

Le représentant du MEDDE a rappelé que l'ensemble du cœur d'un parc national est un territoire de référence pour la recherche, une mosaïque de sites de référence. Un site de référence est considéré comme tel sur une ou plusieurs thématiques.

Comme certaines présentations l'ont montré, les parcs nationaux sont une opportunité pour les équipes de recherche de mieux articuler sciences naturelles et sciences humaines sociales (SHS), bien trop souvent compartimentées. Leurs sites de référence visent justement à associer des équipes de recherche de différentes disciplines : ils constituent des sites pour tester l'interdisciplinarité.

Il est recommandé de réfléchir en amont du lancement de tout réseau de sites de référence :

- à la gouvernance du réseau d'observateurs,
- à la soutenabilité à long terme de la démarche (en termes d'efforts de terrains ou de financement),
- à la bancarisation des données,
- à la transmission du projet (en cas de départ du référent ou d'observateurs confirmés, etc.).

Perspective AFB :

La mutualisation de méthodologies, telle qu'elle existe au sein d'un réseau de sites de référence, constitue une force de frappe importante. L'AFB, dont l'objectif est d'être fédératrice, devra contribuer à davantage d'harmonisation entre initiatives prises pour répondre aux mêmes types de questions.

Les échanges ont souligné le besoin de disposer d'outils de communication sur les partenariats exemplaires entre parcs nationaux et chercheurs. Les sites de référence des parcs nationaux gagneraient à être mieux connus et valorisés auprès du ministère de la recherche et de ses instituts, dans l'objectif d'attirer davantage de chercheurs et de crédits.

Intervenants et participants ont mis plusieurs fois en évidence les difficultés actuelles d'assurer dans la durée le financement des suivis sur de tels sites. Parmi les solutions proposées, un meilleur positionnement de ces sites aux niveaux français et européen a souvent été formulé. Il a ainsi été demandé d'informer les deux ministères (Ecologie, Recherche) et l'équipe de préfiguration de l'AFB de l'importance de ces enjeux et de diffuser les propositions suivantes :

- un appui de la future AFB :
 - auprès du CNRS pour l'intégration de davantage de parcs nationaux dans des zones-ateliers,
 - pour mieux intégrer les parcs nationaux ultramarins dans les réseaux spécifiques à l'outre-mer,
- un appui du MEDDE et du Ministère de la Recherche pour intégrer les sites de référence parmi les infrastructures de recherche européennes de financement (comme le LTER Network).

Des questions sont restées en suspens, notamment en ce qui concerne la future organisation territoriale de l'AFB. En effet, pour le montage d'un réseau de sites de référence, différents types d'espaces protégés et plusieurs régions administratives sont souvent concernés (exemple de projets sur le massif alpin). Quelle est la tête de réseau la plus légitime ? Comment l'AFB ou ses déclinaisons régionales pourront-elles prendre en compte la spécificité biogéographique ? Quel appui seront-elles en mesure de fournir ? Avec quelle(s) gouvernance(s) ?

En plus de sa culture et de son savoir-faire, chacune des quatre structures intégrées (Aten, AAMP, Onema, PNF) apportera à l'AFB une approche territoriale spécifique : bassins versants, façades maritimes, espaces protégés...

L'organisation territoriale de l'AFB doit être bien réfléchie pour être la plus opérationnelle possible.

3) La territorialisation de la recherche : un enjeu à relever pour l'AFB avec l'appui des espaces protégés

La reconnaissance du monde scientifique par la gestion est encore loin d'être totalement acquise dans certaines sphères : des doutes subsistent parfois concernant l'efficacité de la recherche pour la gestion et sur les résultats qu'elle produit. Pour les effacer, il semble fondamental de prendre aussi en considération les questionnements des populations locales et des gestionnaires, généralement bien différentes de celles des chercheurs. Les instances des parcs nationaux doivent permettre de les faire remonter pour pouvoir y répondre.

Les intervenants de la table ronde ont rappelé que la politique R&D de l'AFB devra développer la territorialisation de la recherche, fondamentale pour obtenir des points de rencontre entre sciences et société. Les territoires des parcs nationaux constituent de tels points de rencontre : leurs équipes, grâce à leur présence continue sur le terrain, assurent un rôle de médiation scientifique vis-à-vis des acteurs locaux, et construisent sur la durée l'indispensable confiance mutuelle. Le dispositif Alpes sentinelles (présenté le 23 novembre) en constitue un des meilleurs exemples. L'ancrage local est en effet essentiel dès lors qu'il s'agit de répondre à des questions précises posées par les acteurs du territoire protégé. Les usagers des territoires s'intéressent aux problématiques scientifiques qui portent, au moins en partie, sur leurs activités économiques. En amont, les objectifs des études et recherches menées doivent être expliqués aux acteurs locaux directement concernés pour obtenir leur appropriation et, le cas échéant, participation, et en aval, un retour et une présentation des résultats doivent être faits.

Perspective AFB :

Dans le contexte de mise en place de l'AFB, les réseaux d'espaces protégés partagent de nombreux enjeux communs, notamment en ce qui concerne les questions de gouvernance scientifique.

L'AFB devra faire en sorte que deux types de conseils scientifiques perdurent et communiquent entre eux : d'un côté, des conseils scientifiques de niveau national, de l'autre, des conseils scientifiques territorialisés (ceux des parcs nationaux par exemple), les seconds donnant une accroche locale aux premiers. Les difficultés actuelles liées à la multiplication de ces conseils (sur-sollicitation des experts, peu de moyens humains au sein des structures pour les animer) expliquent le besoin de mutualisations : comment pourrait-on travailler plus efficacement entre conseils scientifiques ?

Les missions de la future AFB concerneront l'ensemble de la biodiversité française. Ses agents devront développer les connaissances sur la biodiversité ordinaire, en lien avec de nombreux acteurs : collectivités territoriales, associations, usagers, etc.

Les participants ont mis en avant le rôle à jouer par les parcs nationaux, et plus globalement les espaces protégés, pour diffuser leur culture scientifique (compétences, méthodologies, etc.) sur les espaces naturels non protégés. Milieux naturels et pratiques humaines qui existent dans les espaces naturels protégés sont en effet souvent représentés et présentes dans les espaces de nature « ordinaire ». Les exemples présentés de sites de référence dans les parcs nationaux, mais aussi dans d'autres espaces protégés, montrent qu'une des conditions de réussite est un portage et une gouvernance s'inscrivant dans une démarche de territoire, intégrant les acteurs locaux.

Être territoire d'expérimentation est une des vocations des espaces protégés : leurs pratiques exemplaires ont vocation à être diffusées et transférées au-delà de leurs réseaux. Il y a également un réel enjeu pour les espaces naturels protégés de faire reconnaître leurs territoires « à statut de protection » comme des espaces de référence sur lesquels sont menés des travaux de recherche qu'il n'est pas possible de mener ailleurs mais qui ont vocation à profiter à l'ensemble des espaces naturels. Les programmes de recherche qui seront soutenus par l'AFB devront être des points d'appui pour orienter les politiques publiques à mettre en œuvre : dans

ce cadre, l'agence pourrait financer des études sur des sites pilotes, par exemples sur des territoires de parcs nationaux, pour aborder des questions nationales. Il est souligné que la recherche sera d'autant mieux supportée financièrement si elle s'inscrit dans la reconquête de la biodiversité ordinaire.

Ce rôle de territoires d'expérimentation dans un objectif de transfert, n'est pas nouveau pour les parcs nationaux. Par exemple, comme présenté lors de la rencontre scientifique, c'est sur le territoire du Parc amazonien de Guyane qu'a été expérimenté la législation sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages (APA). Il est aussi rappelé que le territoire d'un parc national correspond à cette image : une étude faite en cœur de parc peut alimenter les réflexions à mener sur les aires d'adhésion, davantage anthropisées et sous pressions. Il est toutefois rappelé qu'il existe des contraintes dans certains espaces protégés comme les cœurs des parcs nationaux : toute étude ou recherche doit y respecter la réglementation qui vise à préserver les patrimoines.

En conclusion, PNF se propose d'organiser un nouvel événement scientifique en 2016 sur les relations entre recherche et aires protégées, ouvert à l'ensemble des réseaux nationaux d'espaces protégés. Un des thèmes pourrait être : "comment les résultats de la recherche dans les espaces protégés peuvent irriguer les espaces de nature ordinaire ?".

Rédacteur : Adrien JAILLOUX (Parcs nationaux de France), avec l'appui du groupe de travail des responsables scientifiques des parcs nationaux.

Synthèse validée par le Conseil scientifique de Parcs nationaux de France le 13 mai 2016.